

LES
PRÊTRES
DÉMASQUÉS:

OU DES

Iniquités du Clergé Chrétien.



LONDRES.

1793.

fin
m
pr
ra
fi
fac
je
bi
M
c'e
ne

DISCOURS,

Sur les Dîmes du Clergé.

*ILS ne labourent ni ne sèment; ils recueillent
cependant la graisse de toute la Terre, & dé-
vorent la substance du Pauvre.*

MESSIEURS,

LA reconnaissance doit égaler le plaisir, qu'on reçoit; l'approbation, qu'a paru mériter mon premier Discours, semble prouver la bonté de ma cause: & ce ferait en moi une insensibilité condamnable, si je manquais à vous exprimer la satisfaction, qu'elle me cause. Mais, quoique je me glorifie de mon succès, je suis bien éloigné de me l'attribuer; non, Messieurs, c'est à la Vérité, qu'il est dû; c'est cette Vérité simple, dépourvue d'ornements, méprisée, que dis-je! persé-

cutée, que vous avez embrassée, je n'ai fait que vous la présenter; ses charmes ont fait tout le reste: c'est votre candeur, qui vous a fait rendre les armes. Si, présentée par moi, elle a été capable de produire ces effets, que n'eût-elle pas fait, si elle eût été soutenue par les talents des *Seldens*, des *Miltons*, des *Mascows*, & de tant d'autres savants, qui se sont fait gloire de l'admirer, & de défendre ses droits?

Ce sont, Messieurs, ces grands-homes, qui vont vous la présenter; ils la mettront dans le jour le plus avantageux, non pour briller eux-mêmes à ses dépens, & encore moins pour usurper sa place & l'encens, qui lui est dû. Il me semble que, pour faire un usage convenable des autorités, il ne faut point chercher à en imposer par de grands noms, mais il faut se servir de leurs lumières, pour expliquer des faits: de leur sagacité, pour applanir des difficultés: de leurs arguments, pour réfuter des erreurs: de leur génie, pour rendre la Vérité plus aimable.

Il ne faut point que, dans une entreprise de cette nature, l'amour de la nou-

veauté nous porte à quitter les routes battues, pour nous jéter dans des illusions brillantes; la Vérité est plus ancienne que le Monde: elle existe de toute éternité; jamais Siècle ne fut assez ténébreux: jamais Nation ne fut assez plongée dans l'ignorance, pour qu'on n'ait pu y entrevoir ses traces lumineuses.

Il est vrai que l'imposture, l'usage, l'habitude de l'esclavage, & sur-tout la tyrannie, ont, dans tous les âges & dans toutes les Nations, environé la Vérité de ténèbres artificielles; la Révélation elle-même n'a point été capable jusqu'ici de faire cesser cette Eclipsé funeste, ni même de préparer les yeux des Homes à supporter les lumières, qui leur ont été quelquefois présentées; des politiques & des fourbes ont su tirer parti de la faiblesse & de la lâcheté de leurs semblables, & sont mêmes parvenus à leur persuader que le moyen le plus sûr de trouver le bon chemin, était de fermer les yeux. Il n'y a rien de neuf à combattre une telle absurdité; on ne changera rien à la route & au paysage, en exhortant les Homes à regarder autour d'eux; les prai-

ries, les rivières, les arbres, les cieux ;
& les rayons du Soleil, sont les mêmes
depuis la Création du Monde, & seront
les mêmes jusqu'à la consommation des
siècles.

Les grands-Homes, qui nous ont précédé, ont tenté toutes les voyes, qui conduisent à la science: il ne nous reste qu'à écarter de ces routes déjà connues les obstacles, qu'ils rendent impraticables & inutiles ; il s'agit d'en rétrécir quelques-unes, d'en élargir d'autres, & de laisser à l'esprit la Liberté de suivre celle qui lui convient le mieux. Il ne faut donc point être surpris si l'on ne trouve ici rien de nouveau, & si ce que nous dirons, ne fait que présenter des Vérités déjà connues, ou faire revivre des tableaux, que l'on avait déjà vus. En musique, un petit nombre de notes: en peinture, un petit nombre de couleurs, entre les mains d'un maître habile, sont capables de produire des effets infiniment variés. Il en est de même de la science & de la Vérité ; quoique les leurs traits & leur nature soient toujours les mêmes, on peut toujours les montrer sous des points de vue différents ;

joignez encore à cela que souvent nous oublions leur figure: nous prenons de misérables copies pour les originaux: & même on nous trompe si grossièrement, que l'on fait passer pour elles des monstres, qui ne leur ressemblent nullement, ou qui leur sont totalement opposés. Ajoutons encore que la vanité de dire quelque chose de neuf, n'a fait qu'inonder le Monde de systèmes, de mots, & de vaines spéculations, qui ont plutôt servi à amuser, qu'à instruire; & qui, de même que les modes, après avoir été en vogue, ont cédé la place à d'autres, & ont ensuite été parfaitement oubliés.

Pour empêcher donc, s'il est possible, que l'on ne rende plus à l'avenir des hommages à ces Idoles, créées par l'imagination, ou que l'on n'adore l'imposture, il est utile d'imiter un peintre de l'antiquité, & de puiser dans toutes les sources connues les traits, qui peuvent servir à composer une beauté parfaite dans ses proportions, & dont l'ensemble forme un tout agréable. C'est-là, Messieurs, le but, que je me propose; mais qu'il est difficile d'y atteindre! pardonnez donc si ma

faiblesse m'empêche de réussir; ou, plutôt que de me condamner, assistez-moi de vos lumières & de vos secours.

Une entreprise de ce genre ne doit pas être regardée come un simple effort contre des Homes nuisibles, ni come un moyen de s'atirer les applaudissements du Vulgaire; il faut la regarder come une tentative, faite de sang-froid, pour découvrir une pierre de touche, propre à faire distinguer le bien du mal, le vrai du faux, la vertu du vice, la liberté de l'oppression. Tout home, qui s'intéresse à la Liberté, la vertu, la sagesse, au bonheur, doit s'intéresser au succès, & par conséquent se trouve obligé de contribuer de tout son pouvoir à faire des efforts, pour que l'entreprise réussisse.

Je dois encore vous rappeler, Messieurs, (& la nature de ces Discours m'y oblige) que toutes les institutions du Christianisme doivent être jugées d'après l'Evangile, & que toutes celles qui ne sont point fondées sur lui, ne sont que des inventions, imaginées pour mettre les consciences à la torture, & pour les plier aux fantaisies de nos tyrans. Il faut en-

core se souvenir que tous les préceptes, qui regardent personnellement chaque Home ou l'Eglise totale, sont intelligibles pour les esprits les plus ordinaires; c'est sur quoi le grand Milton s'est expliqué en ces termes.

» Il est vrai qu'il y a quelques livres & quelques passages de ces mêmes livres, qui paroissent environés d'obscurités; mais ce qu'il est nécessaire de savoir, s'y trouve exprimé de la façon la plus claire; & ce qui est difficile à entendre, nous fait voir qu'il est de peu d'importance de le connaître, pour être sauvé. En conclure que tout le reste de la Bible est également obscur, ce serait une suggestion du démon, qui voudrait nous dissuader de la lire, & qui chercherait à calomnier & à déshonorer la vérité, la bonté, & la sagesse de Dieu. En effet nous nous plaindriions de la conduite & du peu de bone foi d'un home puissant parmi nous, qui exigerait d'être ponctuellement obéi, en même temps qu'il ne donnerait que des ordres obscurs & ambigus; nous croirions qu'il a de mauvais desseins sur nous: nous regarderions ses commande-

ments come des-pièges. La lumière & la simplicité sont de l'essence de la Vérité ; c'est de nous même que viennent les voyes obliques & les ténèbres ; la sagesse divine nous a doné des esprits, propres à saisir la Vérité, qui est leur objet & leur but, de même que la chose, que l'on voit, est l'objet de la vue. Si notre entendement est plongé dans l'ignorance, ou si nous nous laissons éblouir par de fausses lueurs, qu'est-ce que cela fait à la Vérité? Mais, si nous consentons à faire usage du rayon intellectuel, que Dieu nous a doné, alors nous en croirons les Ecritures, qui par-tout convaincront de leur clarté & de leur simplicité ; & nous trouverons que les instructions, qui y sont contenues, ne conviennent pas seulement aux savants & aux sages, mais encore aux simples, aux pauvres, aux enfants, &c. «

Ce grand-homme dit ailleurs : » Ils craignent le terrain, uni des Ecritures ; ils aiment mieux un terrain, coupé de buissons & de forêts ; ils se trouvent pénétrés par les rayons de la Vérité : ils voudraient, pour s'y soustraire, s'enfoncer dans les

marais & les roseaux, & même dans des abîmes, que l'on ne peut sonder. Mais présentons à leurs yeux l'Évangile: que, semblable à un miroir de diamants, il éblouisse leurs yeux obscurcis. «

C'est ainsi que s'exprime cet illustre défenseur de la Vérité & de la Liberté. Il s'ensuit, Messieurs, que, si ces livres si clairs sont réellement la volonté révélée de Dieu, nulle puissance humaine n'est en droit ni d'y rien ajouter ni de les contredire, sans se rendre coupable, & sans se rendre responsable pour ceux qu'elle égare, & pour ceux qu'elle punit. D'un autre côté, si ces livres ne contiennent point les oracles du ciel, ce que nous ne pouvons penser, alors la puissance du magistrat doit être réglée par l'avantage du Peuple, vû que toute institution religieuse doit avoir pour objet le bien-être du Genre-Humain, & que l'on ne peut démasquer ou anéantir trop promptement un Système, qui ne tendrait qu'à opprimer, à séduire, & anéantir les droits naturels des Sujets, & asservir leur Liberté.

En un mot, Messieurs, Dieu ne vou-

drait point faire des Loix, propres à métre
 ses créatures dans l'esclavage ; les Homes
 ne sont point en droit de le suposer l'au-
 teur de l'opression, ni de se servir de son
 nom sacré, pour tyranniser leurs égaux, ou
 pour les gouverner avec un Sceptre de
 fer. Ainsi, combattre cette imposture
 odieuse & destructive, c'est défendre la
 bonté, la justice, la sagesse, la majesté
 de Dieu, qui sont indignement profa-
 nées & employées aux desseins les plus
 pervers ; c'est marcher sur les traces du
 Messie, qui jamais n'a déclamé avec plus
 de chaleur & de zèle, que contre les Hy-
 pocrites & les Prêtres, & qui était le
 défenseur de la Liberté, puisqu'il est venu
 nous délivrer de nos fers.

Cela posé, Messieurs, pour nous ser-
 vir de la méthode, que nous avons déjà
 prise, je vais continuer à suivre les pré-
 tendus Successeurs des Apôtres dans tous
 les détours, inventés par la fraude, l'ava-
 rice, l'orgueil, pour acquérir des richesses,
 du pouvoir, de la grandeur ; on verra que
 chacune de ces routes s'éloigne évidem-
 ment de la lettre & de l'esprit de l'Evan-
 gile ; & , si nous le perdons de vue, nous

finirons par oublier qu'il est leur règle, ainsi que la nôtre. Les meilleures institutions, quand elles viennent à se corrompre, deviennent les instruments des plus grands crimes & des maux mêmes, qu'elles étaient destinées à écarter; ces maux n'auraient jamais eu lieu, si l'on eût souvent examiné la conduite du Clergé, & si on l'eût confrontée avec la volonté de l'admirable Fondateur de notre Religion, suivant l'avis de St. Cyprien, qui nous dit: » La succession de la Vérité peut manquer; pour la retrouver, il faut recourir aux sources; si un canal ou un tuyau, qui nous portait de l'eau, viennent à manquer tout d'un coup, ne remontons-nous point à la source, pour savoir quelle peut en être la cause; pour voir si la source ne fournit plus d'eau, si elle est tarie, ou si elle a été détournée de son cours? C'est ainsi que nous devons nous conduire relativement aux préceptes divins; lorsque nous nous apercevons de quelque changement, nous devons recourir à l'Évangile, aux Apôtres, &c. «

Nous trouvons la même idée dans Machiavel, aussi bien que dans les Poèmes

de Grenville Lord Brocke, qui fleurissait sous le règne de la Reine Elizabeth, dont les paroles méritent bien toute notre attention.

» Que, chaque siècle, le Gouvernement remonte à la source de ses traditions, &, pour ainsi dire, à son enfance, afin de conserver son pouvoir sur la Terre; sans cela, semblable aux vipères, il finit par dévorer ses parents, car tous les enfants du pouvoir sont disposés à désirer le pouvoir. «

Oui, Messieurs, si l'on eût suivi ces maximes utiles, nous n'aurions eu besoin ni de réformes, ni de révolutions: quoi qu'il en soit, passons à l'examen de l'objet, qui doit nous occuper.

Dans le Discours précédent, je vous ai déjà fait entendre que, suivant l'Écriture Sainte, & les écrits des premiers Chrétiens, le mot *Eglise* n'indiquait point uniquement ni le Clergé, ni le lieu destiné au culte, mais s'appliquait, soit à tout le corps des Fidèles, quoiqu'épars & séparés les uns des autres, soit à toute Assemblée particulière, qui se formait dans un certain district. Le nom d'Eglise se donnait

par excellence au corps total des Croyants: & , dans un sens plus resserré, on donnait encore ce nom aux Fidèles d'une Province ou d'une Ville particulière. J'ai fait voir que, dans l'origine, les sommes d'argent, que l'on recueillait parmi les Chrétiens, étaient destinées au soulagement des Pauvres, & sur-tout des nouveaux Convertis; la portion des Ministres de la parole étant subordonnée à la première, à mesure que le nombre des Chrétiens augmenta, la Prédication devint une branche de commerce: & un corps d'Hommes s'affocia, pour distribuer exclusivement l'Evangile, & pour s'approprier les profits, qui en résultaient. Par-là, l'Autel se trouva surchargé de richesses, & les Pauvres furent entièrement oubliés. Le Clergé multiplia ses prétentions, à mesure qu'il devint plus nombreux, parce que bien des gens voulurent se soustraire à son joug, & partager des richesses, acquises au dépens des autres. *Les chefs de l'Eglise, come le dit Milton, à l'imitation du Roi Balazar, faisaient bone chère dans la vaisselle d'or, enlevée du Temple du Seigneur.* Ils se battaient entr'eux à qui aurait la plus

ample portion du butin, fait sur la Société ; ils se servaient de l'Ecriture, pour prouver au Peuple qu'il fallait qu'il donât jusqu'à son sang.

Tel était l'état de l'Eglise, lorsque le Clergé comença à demander les *Dimes*, c'est-à-dire, environ quatre siècles après Jésus-Christ; en effet, comme le laborieux M. Selden l'a remarqué, aucunes de ces sacrées *harpies* n'avaient eu avant ce temps l'impudence de former une pareille demande. Mais sur qui fonda-t-on cette prétention? Ce fut sur ces titres originaux, écrits de la main de Dieu lui-même, qui mettaient les Prêtres & leurs Successeurs en possession de la dixième portion du Monde entier: droit, qui devait continuer jusqu'à ce que le Monde, ainsi que leur titre, fussent également consumés par le feu.

En un mot, Messieurs, le croiriez-vous? Le Clergé fonda son étrange demande sur les Dîmes, accordées par Moïse à la Tribu de Lévi, pour lui tenir lieu de sa part dans la Terre promise de Canaan. A ses titres, dérivés des Apôtres, le Clergé fut annexer ceux du grand
Prêtre

Prêtre Aaron & de ses confrères, quoiqu'il ne soit fait aucune mention de ce qui devait arriver, en cas que l'ancien établissement cessât d'avoir lieu, & sans que l'on trouve les vestiges d'aucun transport de droit du Sacerdoce Judaïque au Sacerdoce Chrétien.

L'on ne peut pas se prévaloir du silence de l'Ancien Testament sur cet article; il est certain que, si les Disciples du Messie eussent été destinés à gémir sous un joug aussi insupportable, que les Juifs, il eût fallu du moins que la Loi, qui le leur imposait, eût été clairement établie ou renouvelée par le Nouveau Testament; cependant nous y trouvons tout le contraire; & nous ferons voir qu'il n'y a que la fraude la plus manifeste, & l'ignorance la plus grossière, qui aient pu faire adopter une imposture aussi criante. Je ne répète point ici les passages formels, que j'ai déjà rapportés, ni la déclaration si formelle de Jésus-Christ, qui nous dit *que son Royaume n'est point de ce Monde*. St. Paul se glorifie d'imiter surtout le désintéressement de son divin modèle; il se vante de sa misère, de son

indigence , de ses souffrances , dans son Epître aux Corinthiens. Dans un autre de ses Epîtres , il déclare ne vouloir être à charge à personne ; il renonce à toutes vues mercénaires. En un mot par-tout il nous donne des preuves du zèle le plus sincère pour le salut des ames , & le plus dégagé d'avarice , de cupidité , d'ambition.

Observez donc , Messieurs , combien il est impossible au Sacerdoce Chrétien de fonder ses prétentions intéressées sur l'Evangile : St. Paul lui-même , quand il veut obtenir quelque chose pour ses frères , qui sont dans le besoin , se sert de supplications , d'humbles prières , & non d'injonctions.

Mais tâchons de pénétrer un peu plus avant dans ce mystère d'iniquité ; examinons sur quoi le Clergé a voulu fonder ses prétentions aux Dîmes ; voyons par quelle suite de fraudes & par quel système d'impostures , il est enfin parvenu à son but , & a fait réussir un projet , si utile à son agrandissement , & si funeste pour nous.

Il paraît d'abord que les Imposteurs sacrés , prévoyant bien que les réglemens

faits par Moïse, en faveur de la Tribu de Lévi, ne seraient que d'une faible autorité pour eux, prirent le parti de lier par l'intérêt ceux qui devaient leur payer ce saint tribut; ils leur firent donc entendre que ce ne serait qu'à proportion de leur libéralité, qu'ils acquéreraient la sûreté d'être sauvés dans l'autre monde, & d'être bénits en celui-ci; ils fondèrent leurs harangues mercénaires sur un passage de Malachie, qui dit: *Portez tous les Dimes dans le magasin, afin qu'il y ait du pain dans ma maison: & voyez par-là, dit le Dieu des Armées, si je n'ouvrirai point pour vous les fenêtres du Ciel, afin de répandre sur vous une telle abondance, que vous n'aurez point assez de place, pour en recevoir les effets.*

Mais ils oublièrent de mettre sous les yeux de leurs Auditeurs, deux autres passages du même Prophète, qui sont bien plus décisifs, & qui s'accordent bien plus avec la Doctrine du Messie, & les justes reproches, qu'il fait aux Prêtres. *Quel est celui d'entre vous, qui veuille fermer la porte gratuitement? Vous n'alumez point gratuitement le feu sur mon autel. Je trouve point de plaisir en vous, dit le Dieu des Armées, & je ne recevrai point d'offrandes de vos mains. Le même*

Prophète dit ailleurs : *Les lèvres du Prêtre devraient conserver la science : & l'on devrait chercher la Loi dans sa bouche , car il est l'Envoyé du Seigneur des Armées ; voila pourquoi je vous ai rendus méprisables & bas aux yeux du Peuple , parce que vous n'avez pas suivi mes voyes , & parce que vous avez été injustes dans vos loix.*

Il me semble, Messieurs, qu'il eût été honête que, come on s'était servi d'un de ces passages, pour empoisonner, on se servît des autres, pour en être le contre-poison ; come de nos Prêtres s'arrogent les droits, acordés au Sacerdoce par le Lévitique, il est juste qu'ils soient sujets aux reproches, que s'attiraient les Prêtres Juifs ; & ce n'est pas-là le seul point de conformité, qu'ils ayent avec eux, come nous aurons occasion de le prouver par la suite. Cependant il est bon d'observer, en passant, que la prétention aux Dîmes s'anonça d'abord sous des apparences très-innocentes & très-saintes ; on prétendit que l'on plaidait la cause des Pauvres, & l'on menaça des châtimens divins ceux qui refusèrent de se prêter à un œuvre si méritoire ; on ne parla point du Clergé ; on dépouilla les Pauvres, sous prétexte des besoins des Pauvres.

Il faut encore remarquer que les Prêtres ne s'arrogèrent point d'abord le droit d'exiger les Dîmes ; ils ne les reçurent qu'en qualité d'Administrateurs ; c'est ce que Selden nous prouve dans un passage du Moine Cassien, qui fait voir que les Dîmes furent dans l'origine offertes à quelques saints Abbés d'Egypte, pour secourir les Indigents ; un Abbé, nommé Jean, répondit aux Dévots zélés, qui lui présentaient les Dîmes : *Je reçois avec plaisir cette preuve de votre pieuse générosité, & ces biens, dont vous me rendez dispensateur. Les prémices & les Dîmes, que vous destinez à des charités pour les Pauvres, sont un sacrifice de bonne odeur pour le Seigneur.*

Cela se passait vers l'an 430. En l'an 470, nous avons un autre exemple de la même nature en Pannonie ; il est rapporté par Egippius, dans la vie de St. Séverin. Les habitants de *Lauriacum* ayant été long-temps exhortés à payer la Dîme, en faveur des Pauvres, ne voulurent y consentir ; que lorsque leur moisson eut été gâtée ; alors, concluant que ce malheur était l'effet de la colère divine, qui les châtiât de leur désobéissance, ils al-

lèrent humblement trouver leur guide spirituel, & lui avouèrent leur faute: celui-ci fut tiré parti de la circonstance, & leur dit: *Si vous payez fidèlement les Pauvres, non seulement vous en serez récompensés par le salut éternel, mais encore vous jouirez en cette vie de la plus grande abondance.*

Il paraît donc que les Dîmes, considérés sous le point de vue le plus favorable, depuis l'établissement de l'Evangile, ne furent instituées, qu'en faveur des Pauvres, se payaient librement, & ne pouvaient être exigées come un droit. Mais come le respectable Fra Paolo l'observe, on exigea bientôt come une dette ces offrandes volontaires; &, par Pauvres, l'on entendit Clergé; ainsi la charité ne servit que de prétexte, pour appesantir les chaînes du Peuple: l'on se servit de l'autorité divine, pour les rendre sacrées; l'autel, qui était destiné à des sacrifices, agréables à Dieu, & à soulager les malheureux, devint une table, destinée à engraisser les Prêtres, & à satisfaire leur voracité; ceux-ci devinrent semblables aux Enfants d'Héli, que l'Ecriture appelle *des Enfants de Bélial*, & qui, come on le voit dans le

livre de Samuel, envoyaient leurs valets, pour enlever de force les viandes, destinées au Seigneur, & pour exiger les meilleurs morceaux pour les Prêtres. Ce passage est très-propre à les peindre, & Milton y fait allusion dans son Poëme immortel, lorsqu'il parle de *Belial*, à l'occasion des Anges déchus.

Mais, sans nous détourner de notre objet, examinons, Messieurs, les arguments, dont nos vénérables ennemis se servent, pour appuyer leur Impôt Sacerdotal; écoutons ce qu'en disent les Pères de l'Eglise eux-mêmes; condamnons-les sur leurs propres paroles. *Il ne suffit point*, dit Saint Ambroise, *que de bouche nous nous disions Chrétiens, si nous ne faisons pas les œuvres du Christ.* Mais qu'elles sont ces œuvres? *C'est de payer les Dîmes, car le Seigneur l'a ainsi ordonné: si quelqu'un a la conscience de n'avoir point rempli fidèlement ce grand devoir de payer les Dîmes, qu'il supplée amplement au peu qu'il avait donné.* Qu'entend-il par remplir fidèlement ce grand devoir? *C'est de donner le dixième de votre bled, du vin, de l'huile, des fruits, des bestiaux, des marchandises, &c. en un mot Dieu s'est réservé à lui-même la Dîme de toutes les choses, qu'il a données aux Hommes,*

ainsi c'est une impiété, que de retenir sa portion.

Voyons maintenant ce que l'on attribue à Saint Augustin, car Selden lui-même doute que ce passage soit de lui. *Graces à Dieu, mes frères, dit ce grand Saint, les jours de la moisson approchent; pour lui marquer notre reconnaissance, il faut penser à offrir, ou plutôt à restituer les Dîmes à ce Dieu, qui est le dispensateur de toutes choses. Car c'est à lui, à qui nous attribuons justement tout ce que nous avons, qu'il est juste de payer la Dîme, non pour lui-même, mais pour nous, & sans nul doute pour le salut de nos âmes. Pour fortifier ce qu'il vient de dire, il ajoute: Si vous n'êtes ni propriétaires de terres, ni fermiers, tout ce dont vous vivez, vous vient de Dieu, par conséquent il attend la Dîme de tout ce dont vous vivez. Il en revient ensuite aux prémices & aux Dîmes de l'année: il menace les Auditeurs de famine & de cherté, s'ils négligent de payer; vû, dit-il, qu'il est juste que Dieu réduise au dixième, ceux qui refusent de lui payer la Dîme. Plus loin, il insiste plus fortement là-dessus, & dit: Les Dîmes sont une dîte: & ceux qui refusent de les payer, envahissent le bien d'un autre, & seront responsables, au tribunal du grand Juge, de la mort de tous les Pauvres, qui auront péri de misère, dans le lieu, où ils résident;*

vû que Dieu a réservé les Dîmes pour eux. Il paraît donc qu'elles n'étaient point destinées aux Prêtres, même suivant ce Père de l'Eglise. Il conclut en disant: » Ainsi quiconque prétend à la récompense, ou veut obtenir le pardon de ses péchés, doit payer les Dîmes. «

En un mot, come le remarque très-judicieusement Fra Paolo, tous les sermons de ce temps, & dans les siècles suivants, ne roulaient ni sur la foi, ni sur les mœurs, mais n'avaient pour objet, que de prouver l'obligation de payer les Dîmes, devoir que l'intérêt des Prêtres & des Curés leur faisaient étendre autant qu'ils pouvaient, & apuyer de toute leur Rhétorique. Ils allèrent même si loin, que tourner le sermon sur les Dîmes, » *Sermonem ad Decimas vertere* «, devint un Proverbe, pour désigner une digression impertinente, vû, come dit Selden, » qu'il fallait prêcher long-temps, & se doner bien du mouvement, avant de mettre les Auditeurs en train de payer. «

Souffrez, Messieurs, que je vous raporte encore quelques passages, qui serviront à dévoiler les artifices, dont on se

servit, pour faire réussir ce grand projet.
 » Un bon Chrétien, (dit un Auteur, qui vivait il y a environ cent neuf ans), est celui qui vient souvent à l'Eglise, & qui jamais ne touche à ses fruits, avant d'en avoir offert les prémices au Seigneur, qui paye ponctuellement ses Dîmes aux Pauvres, & qui a pour le Prêtre le respect, qui lui est dû. «

Burchard, Evêque de Worms, parle sur le même ton. » As-tu, (dit-il) négligé de payer à Dieu les Dîmes, que Dieu lui-même a ordonné qu'on lui donât? Si tu as fait ainsi, ou si tu as consenti que l'on fraudât l'Eglise, comence d'abord par rendre à Dieu le quadruple, après quoi tu feras pénitence, en jeûnant au pain & à l'eau, pendant vingt jours. «

On remarquera que, dans cette dernière citation, il n'est question que de l'Eglise, & qu'il n'est fait aucune mention des Pauvres. Il est encore bon de remarquer que Burchard se sert ici du tribunal de la confession, & des terreurs salutaires de la pénitence, pour exciter à payer ponctuellement les Dîmes. On joignait encore à tout cela des histoires éfrayantes & des

exemples de la vengeance de Dieu sur les ennemis du Clergé; téle est l'histoire de St. Eucher, Evêque d'Orléans, qui vit Charles Martel, Roi de France, dans les Enfers, pour avoir saisi les revenus de l'Eglise.

Quoique le Clergé mît en œuvre ces artifices, & quoique, suivant la louable coutume de l'Eglise, on fit bientôt un devoir indispensable de ce qui n'avait été d'abord qu'une libéralité volontaire, les Prêtres rencontrèrent néanmoins de grands obstacles dans quelques endroits. En Danemarck, la fureur du Peuple alla si loin en cette occasion, que ce fut un des principaux chefs d'accusation contre le Roi Canut IV, qui fut assassiné. En 1180, un Evêque Danois, voulant obliger de payer les Dîmes, sous la menace d'un interdit perpétuel, non seulement le Peuple refusa d'y consentir, mais encore il lui fit entendre que lui & ses confrères n'avaient qu'à continuer à remplir leurs fonctions, ou à sortir sur le champ du pays, en les menaçant en même-temps de les punir sévèrement.

En général toutes les nations du Nord

semblent avoir eu beaucoup de peine à se soumettre à un joug si injuste & si peu fondé; dans le Diocèse d'Oldenbourg, où l'usage de payer les Dîmes était en quelque façon établi, ceux qui avaient défriché les déserts de la Wagrie, ne purent jamais être déterminés à payer les Dîmes, quoiqu'ils consentissent à payer en leur place une redevance convenable; leur Evêque eut beau leur alléguer l'exemple de toutes les autres Eglises, & en particulier de celles de leur voisinage, ou leur parler de l'institution divine des Dîmes, quoique soutenu par la puissance du Souverain, il ne put vaincre leur résistance; ils protestèrent hautement & d'une façon tumultueuse, qu'ils ne voulaient point se soumettre à un joug, qui écrasait le reste de la Chrétienté.

Dès le temps de Charlemagne, où les Dîmes étaient perçues come une déte, en vertu de l'autorité civile, ainsi que de l'autorité Ecclésiastique, Alcuin, dans une lettre à cet Empereur, appelle l'exaction des Dîmes un *joug*, & conseille à ce Prince, de ne point l'imposer ni aux Huns ni aux Saxons, nouvellement convertis

à la foi , jusqu'à ce qu'ils eussent été assez instruits, pour le supporter, » Nous savons, (dit-il), que c'est une très-bonne chose, que de payer les Dîmes ; mais il vaut mieux les négliger, que de nuire à la Religion. « Ce qui nous prouve que ce n'était que peu-à-peu & par degrés , que le Clergé découvrait ses vues secrètes aux nouveaux Convertis, qu'il faisait ; il ne prétendait dominer sur leurs biens, qu'après s'être rendu maître de leurs consciences ; c'est pour lors , qu'il se servait du saint nom de Dieu , pour les tondre sans pitié ; alors *servir Dieu*, n'était qu'une façon de s'exprimer honête, pour désigner qu'il fallait bien payer le Clergé.

Cependant ces frélons sacrés , qui s'emparent du miel de la ruche humaine, trouvaient leur projet trop avantageux, pour y renoncer, ou pour se rebuter à la vue des difficultés. Lorsqu'un moment leur semblait peu favorable, ils en attendaient un autre; lorsque la force leur manquait, ils recouraient à la ruse ; quand un piège ne leur réussait pas, ils en tendaient un autre.

Ainsi, quoique dans les premiers temps

de l'Eglise, il ne soit fait aucune mention des Dîmes, & quoique les Ministres de l'Eglise ne vécussent alors que des aumônes & des contributions volontaires des Fidèles, en commun avec les Pauvres, cependant, aussitôt que les idées anciennes se furent effacées, dès que l'ignorance des Laïques le permit, ou quand les calamités publiques en fournirent l'occasion, non-seulement on fonda sur l'Ecriture-Sainte cette usurpation Anti-Chrétienne, mais encore on forgea des Canons & des Constitutions, pour prouver que les Dîmes, dans tous les âges, avaient appartenu au Clergé.

C'est ainsi, que dans les Collections d'Ives, Evêque de Chartres, on rapporte le Canon d'un Concile provincial, tenu en 585, à Mâcon, par lequel le paiement des Dîmes est formellement ordonné, quoique, suivant la remarque de Selden, ce Canon ne soit pas rapporté par Isidore, ni par aucun des compilateurs plus anciens. Le même Ives de Chartres rapporte pareillement un Décret du Pape Gélase, de l'an 492, qui enjoint le paiement des Dîmes; cependant ce Décret

est visiblement supposé; il est dû au Pape Léon IV, qui vivait 4 siècles après Gélase. On rapporte, en faveur des Dîmes, un autre Canon du Concile d'Orléans, tenu en 507, quoiqu'il n'en soit fait nulle mention dans ce Concile; ce Canon est évidemment interpellé. Sur quoi Selden observe que Burchard, Gratien, & Ives de Chartres, ont appliqué aux Dîmes, ce qui avait été dit dans les anciens Conciles des offrandes volontaires des Fidèles; fraude, qui me paraît impardonable, & qui mérite bien d'être mise au grand jour.

Néanmoins ces pieuses fraudes ne sont rien en comparaison de ce que je vais rapporter; il s'agit d'un Canon foudroyant, rapporté par le même Ives de Chartres, & qu'il attribue au Concile de Séville, tenu en 610, par lequel il est ordonné à tout laboureur & artisan de payer les Dîmes, sous peine d'anathême, en cas de violation. Mais Selden a prouvé que, dans ce Concile, dont nous avons les Canons en entier, il n'est fait aucune mention des Dîmes.

Cependant à la fin nous trouvons une ordonnance véritable du Synode de Friuli,

tenu en 791, qui ordonne de payer les prémices & les Dîmes. Mais sur quoi y fonde-t-on cette prétention étrange? C'est sur un passage du Prophète Malachie, que nous avons rapporté, & qui dit : » D'apporter les Dîmes dans le magasin du Seigneur &c. « On suppose que c'est un devoir aussi formel dans la Loi nouvelle, que dans l'ancienne ; en partant de ce principe, le Synode ne fait point difficulté de faire aux Chétiens les mêmes menaces, qui étaient faites aux Juifs, s'ils refusent de se soumettre à leurs tondeurs spirituels. On leur applique le passage de l'Ancien Testament, où le Seigneur dit : » Un Homme peut-il voler Dieu? Cependant vous m'avez volé. Mais vous direz : En quoi est-ce que nous vous avons volé? C'est dans les Dîmes & les offrandes. Vous êtes donc maudits, parce que vous m'avez volé. Et toute la Nation s'est rendue coupable. «

Mais ces fausses applications du rituel Judaïque, ces falsifications des Canons des Conciles, ces abus de l'autorité de l'Écriture Sainte, ne sont que de faibles échantillons de la fraude Ecclésiastique, & ne sont que les moindres instruments dont
le Clergé

le Clergé s'est servi, pour parvenir à ses fins; les Prêtres ont rendu les Apôtres eux-mêmes complices de leurs projets. Dans cette vue, l'on forgea des Constitutions Apostoliques, dans lesquelles on eut grand soin d'établir des principes, favorables aux richesses, à la grandeur, & au pouvoir de l'Eglise, en un mot, aux choses, auxquelles Jésus-Crist avait dit formellement à ses Disciples de renoncer. Dans un passage de ces fausses Constitutions, on nous dit que les prémices & les Dîmes sont dûes par l'express commandement de Dieu, & que l'Evêque, qui est l'homme de Dieu, ou qui est son ambassadeur & son représentant, peut en exiger le paiement. Dans un autre, on fait parler St. Mathieu lui-même: il y prend un ton d'autorité, & dit: » Moi, Mathieu, j'ordonne de plus que les premiers fruits seront aportés aux Evêques, aux Prêtres, & aux Diacres, pour leur subsistance, & qu'on offre les Dîmes pour le reste du Clergé, pour les Vierges, les Veuves, & les Pauvres. « Dans un troisième passage, il est enjoint » D'honorer les Prêtres come les Rois, & de leur payer un

tribut come aux Rois ». On y raporte le discours de Samuel aux Hébreux , pour les détourner de choisir un Roi , par l'énumération, qu'il leur fait de ses droits exorbitants & tyranniques, que l'on assure néanmoins appartenir à l'Evêque.

C'est ainsi, Messieurs, que l'on pervertit l'Ecriture, pour faire valoir les prétentions insolentes du Sacerdoce ; mais, quoique l'autorité soit imaginaire, les prétentions sont réelles, & quelque soit celui qui a fabriqué ces titres frauduleux, nous devons lui être obligés de nous avoir fait entendre si clairement que nous devons payer chèrement la tyrannie de ses confrères. C'est en effet l'abrégé des principes, que le Clergé met en pratique; l'âne d'Issachar est la vraie figure des laïcs imbéciles, qui gémissent sous le double fardeau des offrandes & des Dîmes, que leurs Prêtres leur imposent.

Au reste cela nous prouve la violence, que nos Prêtres font à l'Ecriture-Sainte, pour y trouver des passages, qui appuyent leurs vues intéressées. Une portion de l'ancienne Loi est en vigueur, tandis que l'autre est sans effet; celle-ci fut abrogée

par l'autorité de Jésus-Christ, la première est rétablie par l'autorité du Clergé; quoique les sacrifices aient cessé, les Dîmes restent toujours: &, quoique la Tribu de Lévi ne se trouve plus nulle part, les droits de cette Tribu sont faits, pour durer toujours: en un mot, tout ce qui est favorable au Clergé dans l'ancienne Loi, est adopté par lui, quelque étranger qu'il soit à l'Evangile; tout ce que l'Evangile ordonne, est rejeté, dès qu'il s'oppose à ses prétentions, fondées sur l'ancienne Loi; c'est ainsi que l'Ancien & le Nouveau Testament ne servent que de masque, pour couvrir ses rapines & ses impostures: si nous allions ainsi pervertir le sens des Ecritures, & en faire de fausses applications, que de cris s'élèveront contre nous! De combien d'Anathêmes serions-nous foudroyés! Que de persécutions, on tâcherait d'exciter contre nous! Mais nous avons moins d'éfronterie; nous nous bornons à la juste défense de nous-même; nous n'avons pas le droit d'insulter la raison, de corrompre la révélation, ni d'envahir les privilèges & les biens de nos semblables; ce droit est exclusive-

ment réservé aux Ministres du Seigneur.

Tels sont, Messieurs, les artifices, dont les Prêtres se sont servis, pour subjuguier les esprits, & pour fonder leurs prétentions aux richesses mondaines, si contraires à la Doctrine de Jésus-Christ & des Apôtres. De plus, ils ont employé contre les corps la violence, la terreur des châtimens, & le pouvoir du Magistrat civil. J'examinerai, dans le Discours suivant, la façon, dont ils sont parvenus à obtenir le droit d'user, ou plutôt d'abuser de ce pouvoir; nous y traiterons expressément de la Jurisdiction Ecclésiastique: &, en particulier, nous examinerons les progrès du Christianisme dans cette Ile, depuis la mission du Moine Augustin, jusqu'à la dissolution de l'Episcopat, durant nos guerres civiles.

Ce qui a été dit, suffit déjà, pour prouver que les revenus de l'Eglise ne sont fondés, que sur la fraude, le prestige, l'avarice, la tyrannie, & n'ont pour apuis, que l'ignorance servile, & un zèle aveugle. Que les avantages acordés à la Tribu de Lévi n'appartiennent point à nos Prêtres, & sont totalement incompatibles

avec l'esprit désintéressé, que respire l'Evangile. Que ce sont les richesses de l'Eglise, qui sont le véritable *Antechrist*, qui, depuis tant de siècles, est l'idole adorée par le Clergé: depuis qu'il s'est érigé cette idole, la piété, l'union, la charité ont été forcées d'abandonner le temple profané, & de céder la place à des vices opposés. Enfin rien n'est mieux fondé, que la remarque très-ancienne » Qu'autrefois, avec des calices de bois, nous avions des Prêtres d'or, & qu'avec des calices d'or, nous n'avons plus que des Prêtres de bois «.

Il est dit du Messie, qu'après sa résurrection, il promet à ses Apôtres, » qu'il seroit avec eux jusqu'à la consommation des siècles; nos Prêtres nous disent, qu'il a voulu faire entendre par-là qu'il présiderait à son Eglise jusqu'à la fin du monde: cela posé, nous devons conclure qu'une Eglise où l'or est adoré en sa place, ne peut être la sienne. Que son Eglise ne peut être celle, où l'on ne trouve ni douceur, ni humilité, ni concorde, ni charité, ni abnégation de soi-même, ni mortification, ni pauvreté. Que son

Église n'est point celle, où d'un côté l'on flate la Tyrannie, & où de l'autre on foule aux pieds les droits du Genre-Humain. Que son Église n'est point celle, où la Religion donne des préceptes, mais, où le libertinage donne l'exemple. En un mot, que l'Église du Christ ne peut être celle, où le masque de l'hypocrisie, quoiqu'aussi vaste que le voile du Temple, ne peut couvrir les artifices & les fraudes du Sacerdoce.

Je devrois conclure ici, Messieurs, mais je trouve un passage de Milton, qui est tellement adapté à mon sujet, que je crois devoir le rapporter, pour terminer convenablement ce Discours. Voici comment ce grand-Home s'exprime. » Quant à cette belle Économie, cette sage politique, ces usages & ces lois sans nombre qui, selon vous, vous ont conféré ces avantages, ces choses ne sont dûes qu'à la superstition des Princes & des Grands ignorants, ou aux inportunités de vos Moines, qui ont assiégé les grabats des mourants, à qui ils persuadoient qu'ils obtiendroient le Ciel, en bâtissant des Églises, & en dotant des cou-

vents. Ces richesses & ces revenus, que vous dépensez souvent d'une façon très-criminelle, ne sont dûs, qu'au Purgatoire, sont le prix des ames, que vous avez assassinées, d'une infame simonie, des indulgences, que vous acordez aux crimes les plus noirs. Comment ne partageriez-vous point les malédictions, qui sont dues à des biens, acquis par des voyes si odieuses? S'il existoit quelque moyen d'adoucir les peines des ames de nos Ancêtres séduits, il ne pouroit, sans doute, y en avoir de plus sûr, de retirer des richesses, si mal placées des mains de nos Prélats, qui sont les vrais successeurs de ceux qui les ont aidés à se damner, en leur persuadant qu'en les comblant de richesses, ils pouvaient échaper à leur perte éternelle, & en leur faisant croire qu'en donant d'amples revenus, & en faisant de riches fondations, les Nations auroient une éducation Chrétienne, & la moisson du Seigneur des Ouvriers fidèles.

1. Die Bedeutung der Geschichte
 2. Die Bedeutung der Gegenwart
 3. Die Bedeutung der Zukunft
 4. Die Bedeutung der Vergangenheit
 5. Die Bedeutung der Gegenwart
 6. Die Bedeutung der Zukunft
 7. Die Bedeutung der Vergangenheit
 8. Die Bedeutung der Gegenwart
 9. Die Bedeutung der Zukunft
 10. Die Bedeutung der Vergangenheit